



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes  
Tel : 02.51.80.66.80 [sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

## Interdiction des prises de parole

## Modification des règles de congés

# Pertes ?... Fracas !

**L**a Poste avance dans sa stratégie d'ouvrir son capital aux actionnaires. Elle « réduit les coûts » (suppressions d'emplois, changement des congés), elle « transforme les métiers » (on deviendrait des commerciaux distributeurs), elle nettoie sa vitrine (en usant de répression sur les militants syndicaux) Notre conception du service public postal exige une autre considération de nos dirigeants. Les attaques frontales se multiplient. La Poste use d'un matraquage médiatique sans précédents, en balançant sur toutes les ondes et dans toutes les presses que les facteurs et factrices se tourneraient les pouces, que l'entreprise serait en danger et que le plan social se profile si les postiers-ères refusent les « adaptations ». A SUD, on vomit ces discours nauséabonds.



### Interdiction des prises de parole, l'effet boomerang...

En Loire Atlantique Vendée, l'interdiction des prises de paroles et les courriers de « rappels à l'ordre » envoyés aux sudistes qui ont osé « parler fort » pour informer leurs collègues, démontrent les intentions d'une direction sans scrupules prête à tout pour faire taire les organisations syndicales. Il est temps de dire STOP, de se réunir tous ensemble facteurs, factrices, agents courrier, colis et de la PIC, pour exiger la liberté d'expression, le respect du personnel, des syndicats et nos droits ! Notre direction est sourde. Elle voudrait qu'on reste muet ?

**Rebellez vous, ouvrez la, prenez la parole, défendez vous !**

**Il est primordial de résister au musèlement des militant-es syndicaux. Un entreprise qui empêche de s'exprimer, de se défendre, c'est une entreprise qui prépare un sale coup. Vos syndicats sont votre acquis, votre droit, votre rempart, protégez-les comme ils vous protègent !**

### Gestion des congés, l'effet Papillon...

A chaque décision de la Poste, il faut toujours regarder les effets collatéraux. La dernière exaction concerne la gestion des congés présentée dernièrement en commission de dialogue social...

**Ce texte prévoit de changer le nombre de jours de congés des agents en 35/42h (un jour de repos par semaine). Les agents passeraient à 25 jours de CA /an au lieu de 30.**

Le droit prévoit de bénéficier de 5 semaines de congés payés. Alors 5 fois 6 jours ou 5 fois 5 jours de posés revient « théoriquement » à 5 semaines. Théoriquement, car, dans la pratique, les collègues en 35/42h savent bien ce qu'ils vont perdre.



- 1/ Il est d'usage d'essayer de prendre ses congés à la suite d'un week-end de 3 jours (samedi, dimanche, lundi), et ainsi poser seulement 5 jours sur 6 octroyés (du mardi au samedi).
- 2/ Les jours en reliquat sont souvent posés en égrenés (1 jour par ci, 2 jours par là). Or, au lieu de 6 jours restants dans la sacoche à congés, ce ne seront plus que 5 dont disposeront les collègues concernés.
- 3/ Les jours de repos de cycle qui tomberont sur un férié ne seraient plus compensés à hauteur de 5.83h, comme c'est le cas actuellement.

**AU BAS MOT, CE SONT 2000 JOURS D'ECONOMIES  
POUR LA POSTE EN LOIRE ATLANTIQUE VENDEE EN 2015 !**

Nous avons rappelé à la direction que des textes nationaux existaient, nous les avons d'ailleurs fournies. Le texte est clair sur le sujet et les agents doivent continuer à bénéficier de ces compensations. Réponse de la Poste donnée le 13 mai « *Oui le texte existe, nous l'avons, mais (il y a toujours un mais...), les agents concernés ne sont pas en repos de cycle, mais en jours non travaillés !!* Donc les textes ne s'appliquent pas !

***Ils sont forts à la Poste ! Quand leurs propres textes les gênent, ils en changent les termes, en transformant un repos de cycle en « jours non travaillés »... Et hop le tour est joué !***

**Autre « effet kiss kool », l'interdiction des remplacements ou changements de repos entre collègues.** Hé oui, à partir du moment où le repos de cycle devient un 'jour non travaillé', le remplacement deviendrait impossible. *Interrogé, DRH de la DSCC semblait tomber des nues !? Des agents des Herbiers ou St Herblain nous ont déjà alertés sur cette impossibilité ! Le DRH nous a dit prendre note de cette question... Tu parles... Ces changements de gestion ne respectent pas les règles nationales. Une fois de plus, ce ne sont que des mesures d'économie inacceptables sur le dos du personnel.*

**Connaissant nos dirigeants, ils ne se gêneront pas d'ici peu pour nous balancer tous en repos le même jour, le jour férié pardi !**

**La direction courrier/colis du 44/85 se croit tout permis !**

Elle s'assoit sur les usages en interdisant les prises de paroles → Elle remet en cause le système de congés annuel, sans respecter les textes, sans se préoccuper des BRH et autres notes de services → Elle ne respecte même plus les règles d'ancienneté

pour les CDI et les alternants, malgré les décisions de justices → Elle a tenté sur plusieurs plaques et sur la PIC d'interdire le dépôt de RC sur les comptes épargnes temps. Là aussi, il a fallu intervenir auprès de la direction afin que les textes soient respectés. Elle rogne tous les forfaits qui mettaient une pointe de beurre dans les épinards...

**C'est quoi la suite ? Le travail du dimanche ? Le retour des coups de fouet ?.....**

**Un seul constat, tout est lié !**

**La fin des prises de paroles, le non-respect de nos droits aux congés... marre de toujours perdre du fric, de reculer (forfaits plis électoraux, double tournées, double main IP, fini/parti, etc...) ! Nous devons réagir maintenant !**

SUD étudie déjà les possibilités de recours juridiques, **mais nul doute que la meilleure réponse demeure la mobilisation de tous les personnels !**

Le 26 mai, CGT et SUD organisaient une conférence de presse sur toutes ces questions de liberté d'expression et de dégradation du dialogue social à La Poste. A l'issue de cette conférence, nous avons débattu et acté l'idée d'une action rapide, vu que la direction ne reviendra pas pas sur ces mesures néfastes. **D'ores et déjà, l'idée d'un grand rassemblement devant la DSCC le 23 juin 2015 est acté par la CGT et SUD.** Nous poursuivons nos démarches unitaires pour élargir ce front de résistance à toutes les organisations syndicales.

**Plusieurs centres courriers partent en grève à partir du 15 juin 2015. Contre les suppressions d'emploi, les réorganisations et la perte de nos acquis. SUD appelle chacun-e à réfléchir collectivement à rejoindre ces luttes. « Diviser pour mieux régner » est la devise de nos dirigeants. SUD vous propose « L'union fait la force ! »**

**Postiers, Postières, en colère ! Nous vous appelons à préparer cette échéance dans tous les services. Engagez-vous ! Résistez ! Ne laissez pas la direction bâillonner vos syndicats et remettre en cause vos acquis !**